

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absente excusée :** MAGNIN Carine

**Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 22-10-095**

**Objet : Fourniture de carburant pour le Centre de secours de Valloire - Convention afférente avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours de Valloire, que la fourniture de carburant soit réalisée à proximité du centre.

Etant donné que le marché de fourniture de poly carburants et le garage du SDIS ne permettent pas de répondre à cette obligation en raison des contraintes géographiques, il est proposé par la Commune de Valloire d'assurer cette prestation pour le CIS de Valloire.

Il est ainsi prévu d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions de fourniture de carburant par la Commune de Valloire au profit du CIS de Valloire ainsi que les compensations financières induites.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 29 septembre 2022,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- d'approuver la convention relative à la fourniture de carburant pour le centre d'incendie et de secours de Valloire, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



**Acte certifié exécutoire**  
Transmission en Préfecture : 07/10/22  
Publication : 07/10/22  
Valloire, le 07/10/22  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

